

DECISION N° 138/23 /MINESEC DU 10 AVR 2023  
portant nomination d'un responsable à titre intérimaire dans les services  
déconcentrés du Ministère des Enseignements Secondaires

**LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,**

- Vu la Constitution ;  
Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;  
Vu le décret n°2012/267 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires ;  
Vu le décret n°2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 ;  
Considérant les nécessités de service.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>.**- Est, à compter de la date de signature de la présente décision, nommé à titre intérimaire au poste ci-après dans les services déconcentrés du Ministère des Enseignements Secondaires :

**DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DU CENTRE**

**DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA LEKIE**

**LYCEE DE NKOLPOBLO**

**Proviseur par intérim :** Monsieur ELOUNDOU Dominique Blaise, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule 591 360-O, précédemment Censeur au Lycée Bilingue de Nkolndongo, en remplacement de Monsieur ETOUNGOU BALLA Jacques Christian.

Yaoundé, le 10 AVR 2023

**LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,**

**AMPLIATIONS**

- MINESEC/CAB
- SESEN
- SG/DRH/DRES-CE
- SDACL/INTÉRESSÉ
- ARCHIVES/CHRONO

